

L'option des frais d'acquisition reportés (FAR) n'est plus offerte depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023. Si vous avez souscrit des parts d'un FPG imaxx au titre de cette option avant cette date, votre barème FAR continuera à s'appliquer, tel qu'il est décrit dans le présent document.

Ce barème continuera également à s'appliquer tel qu'il est décrit dans le présent document en cas de conversion d'un contrat T-Sécurité 94 ou SGI I, II ou III enregistré comme RER, CRI ou RERI en un contrat FPG imaxx enregistré en tant que FRR, FRV, FRRP ou FRVR.

**BREF APERÇU**

Date de création du Fonds	Valeur totale (en milliers)	Taux de rotation du portefeuille	Gestionnaire de portefeuille	Dépôt initial minimum
Novembre 2012	57 \$	5,79 %	Gestion de Placements TD Inc. – Multi-gestionnaires	Les dépôts additionnels, les dépôts en vigueur et les nouveaux dépôts par prélèvement automatique (PPA) ne sont pas autorisés depuis le 3 mars 2020.

Option de garantie (échéance/décès)	Codes du Fonds (FAR/FAI)	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
75/75	TLC434/TLC435	3,98 %	11,38 \$	2 832
75/100	TLC842/TLC843	3,90 %	11,51 \$	2 175

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

Le Fonds investit dans des parts de plusieurs fonds communs sous-jacents TD et (ou) d'autres instruments de placement sélectionnés par nous.

Fonds sous-jacents actuels	Pondération cible
Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD	60 %
Fonds de croissance de dividendes TD	40 %

**Principaux placements du Fonds au 31 décembre 2022**

Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD, cat 0 60,00 %

**(Les 10 principaux placements du fonds sous-jacent)**

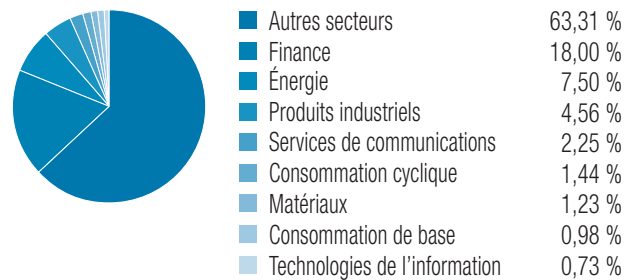
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 1 <sup>er</sup> décembre 2051	7,40 %
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 <sup>er</sup> décembre 2031	4,00 %
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 1 <sup>er</sup> décembre 2053	3,80 %
Billets du Trésor américain (USD) 2,75 %, 15 août 2032	3,50 %
Banque de Montréal 4,200 %, 3 janvier 2023	2,80 %
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 1 <sup>er</sup> juin 2032	2,50 %
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 <sup>er</sup> mai 2024	2,30 %
United Mexican States (MXN) Series M 8,00 % 5 sept. 2024	1,50 %
Province de l'Ontario, 3,75 %, 2 décembre 2053	1,30 %
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 <sup>er</sup> mars 2027	1,30 %
Fonds de croissance de dividendes TD, catégorie 0	40,00 %

**Total 100,00 %**

**Nombre total de placements : 2**

**Répartition sectorielle des fonds sous-jacents**

au 31 décembre 2022



**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

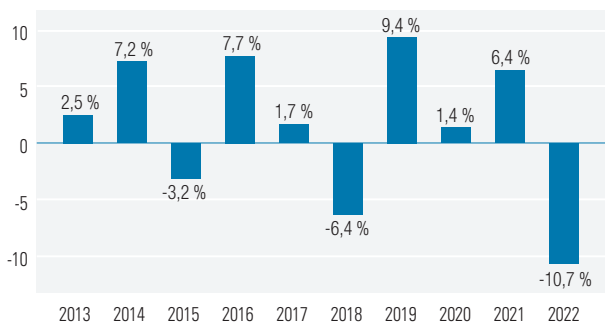
Cette rubrique présente le rendement du Fonds selon l'option de garantie 75/100 au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale personnelle.

**Rendement moyen**

Un placement de 1 000 \$ dans le Fonds effectué le 26 février 2013 s'élèverait aujourd'hui à 1 149,89 \$, ce qui correspond à un rendement annuel moyen de 1,43 %.

### Rendements annuels



Le graphique montre le rendement du Fonds au cours de chacune des 10 dernières années. La valeur du Fonds était à la hausse pendant 7 années et à la baisse pendant 3 années.

### QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements pourrait baisser. Veuillez vous reporter à la rubrique « Risques associés aux fonds distincts » du Cahier de renseignements pour prendre connaissance des risques associés au Fonds.



### Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert aux termes d'un contrat d'assurance, ce fonds distinct prévoit des garanties qui peuvent protéger vos dépôts en cas de baisse des marchés, sous réserve de certaines limites. Le RFG comprend le coût d'assurance lié à ces garanties. Veuillez consulter le Cahier de renseignements et le contrat pour en savoir plus.

### À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds est destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen à long terme, qui cherchent une plus-value et un certain revenu et qui sont prêts à accepter une variation faible à modérée de la valeur de leur portefeuille.

### COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour vendre des parts du Fonds.

#### 1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Modalités
Frais d'acquisition initiaux (FAI) Pour les conversions d'un contrat T-Sécurité 94 ou SGI I, II ou III enregistré comme RER, CRI ou RERI en un contrat FPG imaxx enregistré en tant que FRR, FRV, FRRP ou FRVR, les frais d'acquisition initiaux sont de 0 %.	0 %	Vous ne payez aucuns frais lorsque vous vendez des parts. Seule une commission de suivi est versée à votre conseiller.
Frais d'acquisition reportés (FAR) [pourcentage du prix d'achat initial de parts FAR] L'option des frais d'acquisition reportés (FAR) n'est plus offerte depuis le 1 <sup>er</sup> juin 2023. Si vous avez souscrit des parts d'un FPG imaxx au titre de cette option avant cette date, votre barème FAR continuera à s'appliquer, tel qu'il est décrit dans le présent document. Ce barème continuera également à s'appliquer tel qu'il est décrit dans le présent document en cas de conversion d'un contrat T-Sécurité 94 ou SGI I, II ou III enregistré comme RER, CRI ou RERI en un contrat FPG imaxx enregistré en tant que FRR, FRV, FRRP ou FRVR.	Retrait des parts : 1 <sup>re</sup> année suivant le dépôt : 6 % 2 <sup>e</sup> année suivant le dépôt : 5 % 3 <sup>e</sup> année suivant le dépôt : 4 % 4 <sup>e</sup> année suivant le dépôt : 3 % 5 <sup>e</sup> année suivant le dépôt : 2 % 6 <sup>e</sup> année suivant le dépôt : 1 % 7 <sup>e</sup> année suivant le dépôt : 0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il s'agit d'un taux fixe qui est déduit du montant de la vente.</li> <li>Lorsque vous avez acheté des parts du Fonds, nous avons versé une commission pouvant atteindre 5 %. Les frais d'acquisition reportés que vous payez nous sont versés.</li> <li>Vous pouvez vendre, chaque année, jusqu'à 10 % de vos parts sans frais d'acquisition reportés.</li> <li>Les frais d'acquisition reportés ne s'appliquent pas aux transferts entre les fonds détenus dans le contrat.</li> </ul>

#### 2. Frais permanents du Fonds

Le RFG comprend les frais de gestion, les frais d'exploitation et les taxes applicables au Fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de votre placement. Pour plus de détails sur le fonctionnement des garanties, veuillez consulter votre contrat d'assurance.

Garantie (échéance/décès)	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du Fonds)
75/75	3,98 %
75/100	3,90 %